



Extrait « la vigne, n°290, octobre 2016 »

« 2016, 3 viticulteurs champenois décèdent suite au renversement de leur enjambeur »

# Retournement d'enjambeur : un risque toujours d'actualité

Le lourd bilan 2016 relayé par la presse régionale fait état de 3 accidents mortels et d'un accident grave auxquels s'ajoutent des accidents matériels qui auraient pu aussi avoir des conséquences humaines tragiques.

Ce bilan doit rappeler à chacun que la conduite d'un enjambeur reste une activité à risque même en terrain faiblement pentu.

L'analyse des circonstances de ces accidents mortels montre que l'origine principale du retournement est liée à une manœuvre en bord d'un dénivelé avec un enjambeur monorang. Lors de ces retournements, l'absence de structure de protection (arceau ou cabine) n'a pas permis d'offrir d'espace de survie à leur conducteur.

Le progrès technique des enjambeurs tend à faire oublier le risque de retournement mais il subsiste avec l'augmentation de capacité de franchissement des engins qui les emmènent dans des terrains plus pentus ou dans des conditions d'interventions plus dégradées, sans compter l'augmentation des charges transportées.

## \* Exemples d'accidents liés à un retournement d'enjambeur recensés par la MSA Sud Champagne :

- ▶ Cabrage d'un enjambeur 3 rangs suivi de 3 tonneaux dans une vigne à 30 % lors d'épandage d'écorce
- ▶ Circulation avec un enjambeur 3 rangs sur un chemin étroit longeant un dénivelé retenu par des tôles et des piquets en fer, celui-ci s'est affaissé au passage de l'engin
- ▶ Manœuvre avec l'enjambeur équipé de la pulvérisation en bord d'un talus, la roue de l'enjambeur a mordu dans le vide masqué par de grandes herbes
- ▶ Manœuvre avec un monorang le long d'un fossé longeant la route, l'enjambeur s'est couché
- ▶ Pulvérisation avec un enjambeur à chenilles dans une pente à 38 %, l'engin s'est cabré et a fait trois tonneaux
- ▶ Lors du ramassage des caisses à vendange, cabrage d'un enjambeur équipé d'un plateau, éjection des 2 débardeurs



Photo : Richard JACQUEY

- ▶ Montée d'un chemin, perte de contrôle du conducteur de l'enjambeur après avoir calé, l'enjambeur a mordu le fossé et s'est retourné en présence d'un débardeur sur le plateau.

Cette liste montre que le risque de retournement peut survenir lors de toute activité et à tout type d'engin, et dans des terrains en pente ou à plat.

## \* Des mesures de prévention pour éviter ces accidents :

- ▶ Connaître son enjambeur
- ▶ **Connaître la pente des vignes**
- ▶ Choisir le matériel en fonction du parcellaire et des conditions météorologiques
- ▶ Respecter les capacités de l'engin
- ▶ Adapter les parcelles aux engins qui doivent y travailler :
  - ▶ agrandissement des tournières,
  - ▶ matérialisation des dénivelés ou fossés,
  - ▶ entretien du tour des parcelles,

- ▶ entretien des routes de vignes
- ▶ **Limitier le réhaussement ou le déport latéral du centre de gravité de l'enjambeur** lors de l'attelage d'équipements et lors de leurs utilisations
- ▶ Etre vigilant à la variation de poids du chargement lors de l'épandage d'écorce ou de terre
- ▶ Limiter la vitesse lors des manœuvres, ne pas tourner au frein
- ▶ Transmettre les recommandations de conduite en sécurité aux nouveaux conducteurs
- ▶ **Installer un arceau de sécurité** pour garantir un espace de survie en cas de renversement
- ▶ Entretien l'enjambeur et vérifier l'état des « organes de sécurité » : pneumatiques, transmissions mécaniques, circuit hydraulique, freins...

## \* Des conseillers en prévention pour vous aider

Les conseillers en prévention de la MSA vous alertent sur les risques importants liés aux retournements d'enjambeurs.



Santé Sécurité au Travail  
 Aube Haute-Marne  
 Tél. 03 25 43 54 52 Tél. 03 25 30 26 38

